



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fermetures écoles en Haute-Vienne

Question écrite n° 15018

Texte de la question

M. Damien Maudet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les fermetures de classes prévues pour l'année scolaire 2026 2027. Partout en France, des suppressions de classes sont annoncées. En Haute-Vienne, 27 fermetures étaient initialement prévues. Grâce à la mobilisation des collectifs de parents d'élèves, des organisations syndicales et des élus, le dernier comité départemental de l'éducation nationale a retiré quatre écoles de la liste : l'école de Saint-Victorien, d'Aixe-sur-Vienne, le RPI Blond-Berneuil et le RPI du Châtenet-en-Dognon/Saint-Martin-Terressus. Malgré cela, la carte scolaire 2026 2027 comptera encore 23 fermetures dans le département. Tous les coins du territoire sont touchés : Limoges, Feytiat, Ambazac, Eymoutiers, Saint-Denis-des-Murs, etc. Ces décisions ne sont pas des simples ajustements comptables. Ce sont des économies sur le dos des enfants. Cela crée même une situation totalement illogique : alors que le nombre d'enfants baisse dans le pays, le nombre d'enfants par classe va augmenter. Les fermetures de classes vont contre le bien-être des enfants, qui vont devoir apprendre dans des classes avec parfois 28 élèves. Ces dégradations des conditions d'apprentissage s'ajoutent à une situation déjà tendue pour laquelle M. le député attend toujours des réponses concrètes. Sur les remplacements, puisque 1 200 jours d'absences des professeurs n'ont pas été remplacés, ou encore sur le handicap où de nombreux élèves n'ont pas d'accompagnants pour suivre en classe. Ces baisses de moyens pour l'éducation nationale auront des effets importants sur la vie des familles et sur l'attractivité des communes. Elles réduisent l'accès aux services publics et accélèrent le déclin démographique dans les territoires les plus ruraux. De plus, les décisions sont prises de manière verticale, sans véritable échange, ce qui conduit à des mesures arrêtées sans concertation avec les élus et les acteurs locaux, qui se retrouvent devant le fait accompli et contraints de les appliquer. Dans ce contexte, ces méthodes de décision renforcent un sentiment de mise à l'écart de certains départements. De plus, ces coupes budgétaires sont le fruit d'un accord de non-censure conclu entre différentes forces politiques lors de l'examen du budget de l'État. Cet accord qui a donc des conséquences directes pour les enfants et les communes. Dans ce contexte, il lui demande s'il va revenir sur ces fermetures de classe et s'engager à mettre en place les moyens nécessaires pour garantir à tous les enfants des conditions d'apprentissage dignes, quel que soit leur lieu de résidence.

Données clés

Auteur : [M. Damien Maudet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15018

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2026](#), page 4021